

Ensemble avec l'UNSA-Ferroviaire Défendons nos droits actuels !

SALARIÉ-ES CONTRACTUEL-LE-S (GPF ET ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES)

- Maintien du calcul de la pension sur les **25 meilleures années** ;
- Mise en place d'une **bonification de cinq ans** sur un poste à pénibilité ;
- Mise en place d'un **Plan d'Épargne Retraite (PER)** collectif ;
- Dans le cas où le régime universel serait imposé, une **période de transition** la plus longue possible d'au moins 15 ans ;
- La **revalorisation minimale** de toutes les pensions sur la base de l'inflation ;
- Le maintien des conditions relatives aux **pensions de réversion** :

| | |
|--------------------------|---|
| ÂGE DU DROIT À RÉVERSION | Ouverture du droit à réversion aux 55 ans du conjoint du survivant |
| MONTANT RÉVERSION | 54% de la pension que le salarié aurait perçue au moment de son décès |
| PLAFOND DE RESSOURCES | 20842€ brut/an soit 1234€ net/mois pour une personne vivant seule |

SALARIÉ-E-S AU STATUT

- Le maintien du régime spécial de retraite pour tous les salariés présents dans l'Entreprise au 31 décembre 2019 et, par voie de conséquence, le maintien du calcul de la pension sur **les six derniers mois**. Pour mémoire, la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire du 27 juin 2018 a acté la fin des recrutements au Statut à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Les femmes et les hommes au Statut ont déjà subi de plein fouet les précédentes réformes de 2008, 2010 et 2014. Cette 4^e réforme est **injuste et stigmatise** un peu plus les cheminots ;
- La **revalorisation minimale** de toutes les pensions sur la base de l'inflation ;
- Le maintien des conditions relatives aux **pensions de réversion** :

| | |
|--------------------------|--|
| ÂGE DU DROIT À RÉVERSION | Ouverture du droit au décès de l'agent, quel que soit l'âge du bénéficiaire de la pension de réversion |
| MONTANT RÉVERSION | 50% de la pension que le salarié aurait perçue au moment de son décès |
| PLAFOND DE RESSOURCES | Aucune condition de ressources |

La réforme par points c'est de la retraite en moins !



RETRAITES

S'informer
avec l'UNSA

Mobilisation générale dès le 5 décembre 2019

unsa-ferroviaire.org

